

Kibungu, le 28 avril 1961.-

OBJET:

Liste  
personnel vétérinaire.-

c/  
N° 1114 /Pers.2/04/G.P.-



A Monsieur GATERA Antoine  
Agent Technicien du S.V.  
à KIBUNGU.-

Monsieur l'Agent Technicien,

Dès réception de la présente, veuillez dresser une liste de tout le personnel vétérinaire, que vous allez m'envoyer d'urgence en cet ordre :

Nom	: Prénoms	: Grade	: Préfecture	: Secteur	: Marié ou	: Salaire
	:	:	: d'origine	: actuel	: célibataire	: mensuel
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:

LE PREFET, GASUHIKE, PH.-

Kibungu, le 28 avril 1961.-

OBJET:

Liste personnel  
administratif.-

c/  
N° 224 / Pers. 2/04/G.P.-

A Monsieur SINDANO Innocent  
Agent Territorial  
Secrétaire de Territoire  
KIBUNGU.-

Monsieur l'Agent Territorial,

Dès réception de la présente, veuillez  
dresser une liste du personnel administratif, que vous allez me remettre  
d'urgence en cet ordre :

Nom	: Prénoms	: Grade	: Préfecture	: Marié ou célibataire	: Salaire mensuel
	:	:	: d'origine	:	:
	:	:	:	:	:
	:	:	:	:	:

LE PREFET, GASUHUKE, Ph.-

-K.D-  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU  
-----

Kibungu, le 28 avril 1961.-

*Q* bis 1114/FN/VE

Monsieur l'Ordonnateur Trésorier du Ruanda-Urundi  
à

U S U M B U R U

Monsieur l'Ordonnateur Trésorier,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
qu'à ce jour mes déclarations de créances suivantes pour indemnité  
kilométriques n'ont pas été liquidées.

- Déclaration du 19.12.60 d'un montant de 1.816 frs vous retransmis  
par lettre recommandée.
- Déclaration du 2.1.1961 s'un montant de 2.075 frs.

Je vous saurai gré de bien vouloir activer  
le paiement de ces déclarations.

L'Agent Territorial  
VAN ESPEN.L.

Kibungu le 27 avril 1961

e/

N° 1112/CAG/J

Transmis copie pour information à Monsieur  
le Résident du Rwanda  
à  
KIGALI

OBJET:

Ordre de virement  
Paiement de la  
facture Congo-Links

BANQUE D'EMISSION DU RWANDA ET DU BURUNDI  
à  
USIMBURA

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien  
vouloir virer du compte n° 73 Régie Magasin C A C  
de Kibungu au profit du compte BARCLAYS BANK à Kampala,  
de Monsieur R.L GERMAIN, la somme de francs Rwanda-  
Burundi, équivalant la somme de 154,98 shillings.  
Je vous transmets en annexe la facture Congo-  
Links ayant trait à 154,98 shillings.  
Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de  
ma considération distinguée.

L'Administrateur de Territoire  
P. SCHMIT

Kibungu le 27 avril 1961

OBJET:

Aff. UKOBIZABA

*e/* N° 1110 /Just.4/02/J

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi  
à  
ASTRIDA

Monsieur le Substitut,

Me référant à votre lettre N° 2527/RMP 19.023/  
Ki du 11/4/61, j'ai l'honneur de porter à votre connais-  
sance que la Réquisition d'information n° 1273/RMP 19.  
023 du 15-2-61, vous a été retournée par ma lettre n°  
1043/Just.4/02/J du 21 courant, annexée à mon procès-  
verbal n° 4.

L'Officier de Police Judiciaire  
JIMBIRI N

Kibungu le 27 avril 1961

e/

N° 1109 /Just.4/02/J

OBJET:  
Impôts ABDALLAH  
bin Salim el Manthry

A Monsieur le Receveur des Impôts  
à  
KIGALI

Monsieur le Receveur des Impôts,

Me référant à votre lettre n° 3224/12.806 du  
22/3/61, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en anne-  
xe l'original du Commandement signifié au sieur ABDALLAH  
bin Salim el Manthry ainsi que la copie de la Contrainte

L'Huissier  
JIMBIRI N

Kibungu le 27 mars 1961

e/  
N° 1108 /CAC/J

OBJET:

Paiement assurances  
Véhicules C A C

A Monsieur le Ministre des Finances  
à  
KIGALI

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n° 195/Fin. du 13 courant, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la prime échue au 1-10-1960, a été payée à la firme CH. LE JEUNE, suivant ordre de virement n° 896/CAC/J du 30-3-61 pour une somme de 7.672 frs.

Pour ce paiement une quittance a été délivrée par la dite firme.

L'Administrateur de Territoire  
P. SCHMIT

**H. P. P.**

MINISTRE DU TRAVAIL  
ET DE LA SÉCURITÉ

Kigali le 27 avril 1961

**1707/ M. R. S. / Sini--**

Monsieur de Vézère Chef  
de ...

Monsieur le Chef de Commune,

J'ai l'honneur de vous rappeler, pour suite urgente de lettre  
n° 876 Ens / Sini-- du 30/mars 1961

Votre réponse devra me parvenir sans délai.

Pour l'Administrateur de Territoire  
Le Secrétaire de Territoire  
SINIGANT Innocent

Mukavibutsa ko ugomba gushyamba utatizwe ibaruka yanywe nako umukiriye n°  
876 Ens/Sini. ya taliki ya 30/ mars 1961. Igashyamba cyane nza ibyere bitatizwe

Pour l'Administrateur de Territoire  
Le Secrétaire de Territoire  
SINIGANT Innocent

Kibungu, le 27 avril 1961.-

OBJET:

N° 1106 /A.I.33/02/G.P.-

Doléances  
Nyiramugwera.-

A Monsieur GASHUGI Symphorien, Chef de  
Commune de  
MURAMBI.-

Monsieur le Chef de Commune,

Le 5 avril 1961, je vous ai envoyé une lettre concernant la nommée Nyiramugwera.

Le 8 avril 1961, vous êtes venu à la réunion du cadre à Kibungu, vous êtes rentré sans rien me faire savoir à ce sujet. Notez que Nyiramugwera vous avait remis une autre lettre du 20 mars 1961 - A l'une et l'autre, vous êtes resté bien tacite.

- 1<sup>a</sup> - quelle relation familiale avez-vous avec Nzesu Marc ?
- 2<sup>a</sup> - dirigé par la justice, qu'ont-ils fait Nzesu Marc et Havugimana du chef de Nyiramugwera ?
- 3<sup>a</sup> - pour une telle négligence que vous avez mis à répondre à tant de lettres, dans une affaire grave concernant une pauvre femme qui a dû tant de fois se déplacer de Biumba jusqu'à Kibungu : je vous donne " un dernier avertissement."
- 4<sup>a</sup> - le mardi 2 mai 1961, vous viendrez me trouver à la Préfecture avec tous les renseignements possibles.-

Vu : L'A.T., P.SCHMIT.-

LE PREFET,  
GASUHUKE, Ph.-

---

Nakwandikiye ibarua yerekeye ibya Nyiramugwera kw'itariki ya 5.4.1961. Uza mu nama ya cadre Kibungu kw'itariki ya 8.4.61 witakira ntacyo ubimenyeshejeho. Iyo barua nakwandikiye kw'itariki ya 5.4.61 yakurikiraga indi Nyiramugwera ubwe yali yarakuzaniye kw'itariki 20.3.61 uranyihorera, uramwihorera.

Mbese ye, uwo mujyanama wawe witwa Nzesu Marco :

- 1<sup>a</sup> - ntacyo mupfana ?
- 2<sup>a</sup> - munzira y'ubutabera, ushobora kumyemeza ko ntacyo Nzesu na Havugimana bakoze kuli Nyiramugwera ?
- 3<sup>a</sup> - kubera uwo mwete muke wagize wo kumubiza mu bintu bikomeye byerekeye ~~umuntu~~ uwo mugore warushye cyane aya i Byumba kenshi aza Kibungu, nkumenyesheje nkomeje ko iyo migenzereze nyigaye ~~twose~~
- 4<sup>a</sup> - Uranyitabe Kibungu kuwa kabili tariki 2.5.61 tuzabisubiremo hamwe.

27.4.1961.-

TELEGRAMME OFFICIEL

---

Adresse : RUMEC KIGALI

Citation: N° 1105 27/TPM/M

PRIERE ENVOYER MECANICIEN POUR REGLAGE EMBRAYAGE JEEP 7726 STOP

TERRITOIRE

Expéditeur: Monsieur l'Administrateur de Territoire à Kibungu.-

27.4.1961.-

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse : RESIDENT SPECIAL KIGALI

Citation: N° 1104 27/TPM/M

OBLIGEANCE NOUS FAIRE SAVOIR SI KILOMETRES ROULES PAR  
VEHICULES INFORMATION LORS VISITE PRESIDENT REPUBLIQUE  
SOIT 686 KILOMETRES DOIVENT ETRE SUPPORTES PAR CREDITS  
TERRITOIRE OU SI RESIDENCE CONTRIBUERA AU PAIEMENT STOP

TERRITOIRE

Expéditeur: Monsieur l'Administrateur de Territoire à Kibungu.-

/ H.J.Ph./

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU.--

C  
Kibungu le 27 avril 1961

N° 1103 /A133/dl / G.Ph

OBJET :  
AFF. D.I.

A Monsieur HABIMANA Jean  
Assistant Médical à RWAMAGANA.--

Monsieur,

Le tribunal de Territoire a examiné votre affaire et a trouvé, suite à l'affaire n° 20/58/A.A. et a votre lettre du 6 mars 1961, que l'affaire a été rendue et que l'ancien juge RUTSINDINTWARANE a été sur place et a déterminé les D.I. à vous verser.

Le Tribunal de Territoire va faire donc le nécessaire pour que vous perceviez vos dommages intérêts.--

L'Administrateur de Territoire  
SCHMIT.P.

Monsieur le Prefet  
GASUHUKE Philippe.

/-K.C.-/

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 27 avril 1961.-

OBJET:

N° 1102 /JUST.4/02/SIND.-

Date d'audience  
Karinijabo c/Rwabutema.-

A Monsieur le Greffier du Tribunal  
de Première Instance du Ruanda

à

ASTRIDA.-

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que votre N° 427/R.A.40 du 13 mars 1961 ne m'est parvenu que le 23 avril 1961.

L'enveloppe porte le cachet postal Astrida, à la date du 15 avril 1961 alors que le sieur Karinijabo devait se présenter devant le Tribunal le 13 avril 1961.

Veillez bien fixer une autre date à laquelle l'intéressé pourra se présenter.-

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Pour l'Administrateur de Territoire,  
LE SECRETAIRE DE TERRITOIRE,  
I. SINDANO.-



H.J.Ph.

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

Kibungu le 27 avril 1961

N° 1100/A.C./Just/G.Ph

OBJET :  
REQUETE SEBIVAMVALI;

A Monsieur DE CRAEMER Agent Territorial  
de et à RWAMAGANA.

Monsieur l'Agent Territorial,

Suite à la lettre de TAHULI, chef de Commune Kayanza, j'ai l'honneur de vous demander des renseignements concernant l'affaire du nommé SEBIVAMVARI c/ GAKERI.

Les susnommés auraient palabré au Parquet, SEBIVAMVARI aurait gagné en 1960 et il paraît que du Parquet, vous auriez reçu leur jugement pour passer à l'exécution immédiate. SEBIVAMVALI n'a pas encore eu ses biens.-

L'Administrateur de Territoire  
SCHMIT.P.

Le PREFET  
GASUNUKE Philippe.-